

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 18368 Numéro SIREN : 790 194 856 Nom ou dénomination : STUDIA CONSEIL
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2019 sous le numéro de dépôt 62701

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 12-07-2019

N° DE DEPOT : 062701

N° GESTION : 2014B18368

N° SIREN : 790194856

DENOMINATION : STUDIA CONSEIL

ADRESSE : 45 rue de Courcelles 75008 Paris

MILLESIME : 2018

Comptes Annuels

SAS STUDIA CONSEIL

45 RUE DE COURCELLES

75008 PARIS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

SIRET : 79019485600023

95 Avenue des Logissons - Bâtiment le Gamma – 1370 Venelles

SAS Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région PACA

TEL: 04.42.54.06.22 - FAX:04.42.54.07.50 - SIRET 434 232 666 000 25 - NAF 6920Z

SAS au capital de 150 000 € - Site Web : www.exelio.fr E-mail : contact@exelio.fr

Sommaire

Attestation

Comptes Annuels

Annexes

Liasse fiscale Réel Normal IS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 08/12/2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS STUDIA CONSEIL relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 785 549
Chiffre d'affaires	1 327 691
Résultat net comptable (Perte)	-284 381

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à VENELLES
Le 20/02/2019

FABRICE BONNET
EXPERT COMPTABLE

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Bilan Actif synthétique	2/53

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais de recherche et de développement	7 372	123	7 249	
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	16 027	16 027		
Fonds commercial (1)	1 058 840	211 768	847 072	1 058 840
Autres immobilisations incorporelles	756	756		605
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Constructions	3 600	661	2 939	3 299
Autres immobilisations corporelles	36 817	34 066	2 752	4 473
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Autres participations	3 750		3 750	3 750
Autres immobilisations financières	86 862		86 862	62 007
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 214 025	263 401	950 624	1 132 975
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
En-cours de production (biens et services)	27 327		27 327	
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	258 917		258 917	168 167
Autres créances	453 747		453 747	724 717
<i>Divers</i>				
Disponibilités	87 618		87 618	138 669
Charges constatées d'avance (3)	7 316		7 316	23 790
TOTAL ACTIF CIRCULANT	834 925		834 925	1 055 344
TOTAL GENERAL	2 048 950	263 401	1 785 549	2 188 319

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Bilan Passif synthétique	3/53

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 011 896	1 011 896
Réserve légale	21 332	21 332
Autres réserves	213 428	185 740
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-284 381	27 688
TOTAL CAPITAUX PROPRES	962 275	1 246 656
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	21 812	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	37 272	18 772
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 280	561 718
Dettes fiscales et sociales	296 019	358 581
Autres dettes	122 042	2 592
Produits constatés d'avance (1)	19 849	
TOTAL DETTES	823 274	941 663
TOTAL GENERAL	1 785 549	2 188 319
(1) Dont à moins d'un an (a)	823 274	941 663
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	21 812	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

31/12/2018

Compte de résultat

4/53

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises				20 900
Production vendue (biens)				5 275
Production vendue (services)	1 327 691		1 327 691	2 072 636
Chiffre d'affaires net	1 327 691		1 327 691	2 098 811
Production stockée				
Production immobilisée			7 372	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			23 305	12 011
Autres produits			92	301
Total produits d'exploitation (I)			1 358 461	2 111 122
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				578
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 936	18 190
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			540 122	884 832
Impôts, taxes et versements assimilés			23 999	32 308
Salaires et traitements			577 963	781 611
Charges sociales			233 030	306 991
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			215 211	3 280
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			16 982	75
Total charges d'exploitation (II)			1 620 242	2 027 865
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-261 781	83 257
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			6 596	1 845
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			6 596	1 845
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			12 721	11 068
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			12 721	11 068
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-6 125	-9 223
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-267 906	74 034

31/12/2018

Compte de Résultat (suite)

5/53

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	25 580	1 866
Total produits exceptionnels (VII)	25 580	1 866
Sur opérations de gestion	42 055	47 412
Total charges exceptionnelles (VIII)	42 055	47 412
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-16 475	-45 546
Impôts sur les bénéfices (X)		800
Total des produits (I+III+V+VII)	1 390 636	2 114 834
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 675 017	2 087 145
BENEFICE OU PERTE	-284 381	27 688

31/12/2018

Soldes intermédiaires de gestion Simplifié

6/53

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises			20 900	100,00	-20 900	-100,00
Coût d'achats marchandises vendues			578	2,77	-578	-100,00
MARGE COMMERCIALE			20 322	97,23	-20 322	-100,00
Production vendue	1 327 691	100,00	2 077 911	100,00	-750 220	-36,10
Production immobilisée	7 372	0,56			7 372	
Cie de matières et sous-traitance	45 761	3,45	415 264	19,98	-369 503	-88,98
MARGE DE PRODUCTION	1 289 303	97,11	1 662 647	80,02	-373 344	-22,45
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	1 327 691	100,00	2 098 811	100,00	-771 120	-36,74
MARGE BRUTE GLOBALE	1 289 303	97,11	1 682 969	80,19	-393 666	-23,39
Autres achats et charges externes	507 297	38,21	487 758	23,24	19 539	4,01
VALEUR AJOUTEE	782 006	58,90	1 195 211	56,95	-413 205	-34,57
Impôts, taxes et verst assimilés	23 999	1,81	32 308	1,54	-8 309	-25,72
Charges de personnel	810 993	61,08	1 088 602	51,87	-277 610	-25,50
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-52 986	-3,99	74 301	3,54	-127 287	-171,31
Reprises s/ charges et Transferts	23 305	1,76	12 011	0,57	11 294	94,04
Autres produits	92	0,01	301	0,01	-208	-69,31
Dot. amortissements et provisions	215 211	16,21	3 280	0,16	211 931	NS
Autres charges	16 982	1,28	75		16 906	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	-261 781	-19,72	83 257	3,97	-345 038	-414,42
Produits financiers	6 596	0,50	1 845	0,09	4 751	257,45
Charges financières	12 721	0,96	11 068	0,53	1 653	14,93
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔ	-267 906	-20,18	74 034	3,53	-341 940	-461,87
Produits exceptionnels	25 580	1,93	1 866	0,09	23 714	NS
Charges exceptionnelles	42 055	3,17	47 412	2,26	-5 357	-11,30
Résultat exceptionnel	-16 475	-1,24	-45 546	-2,17	29 071	-63,83
Impôts sur les bénéfices			800	0,04	-800	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-284 381	-21,42	27 688	1,32	-312 069	NS

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Faits caractéristiques	7/53

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Ancienne méthodologie :

L'avancement des projets était comptabilisé sous forme de factures à établir valorisé en prix de vente en fonction de l'avancement réel de chaque projet.

Nouvelle méthodologie

L'avancement des projets est désormais comptabilisé en travaux en cours et valorisé au coût de revient. Le coût de revient est déterminé en fonction des charges de personnel directement affectés au projet + les coûts directs (achats marchandises, sous-traitance,...) et une quote-part des frais généraux.

Motif du changement de méthode

Le changement a été rendu possible par le déploiement du logiciel GX et permet de préparer le groupe vers les normes IFRS.

Incidence du changement de méthode

Factures à établir valorisées en prix de vente au 31/12/2017 : 33 654 €

Travaux en cours valorisés en coût de revient au 31/12/2017 : 13 461€

Impact sur le chiffre d'affaires au 31/12/2018 : (-) 20 193 €

Impact sur le poste du passif : impôts et taxes : 4 039 €

Impact sur le poste à l'actif : clients et créances rattachées : 24 232€ TTC

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Règles et méthodes comptables	8/53

Désignation de la société : SAS STUDIA CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 785 549 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 284 381 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/02/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Règles et méthodes comptables	9/53

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 22 825 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice le cas échéant.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les retraites	10/53

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 31 041 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les effectifs	11/53

Effectif

Effectif moyen du personnel : 16 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	12	
Employés		
Ouvriers		
Total	16	

31/12/2018

Actif immobilisé

12/53

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement		7 372		7 372
– Fonds commercial	1 058 840			1 058 840
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 783			16 783
Immobilisations incorporelles	1 075 624	7 372		1 082 996
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 600			3 600
– Installations techniques, matériel et outillage				
– Installations générales, agencements aménagements divers		633		633
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 184			36 184
Immobilisations corporelles	39 784	633		40 417
– Participations évaluées par mise en				
– Autres participations	3 750			3 750
– Prêts et autres immobilisations financières	62 007	24 855		86 862
Immobilisations financières	65 757	24 855		90 612
ACTIF IMMOBILISE	1 181 165	32 860		1 214 025

31/12/2018

Tableau détaillé amortissements

13/53

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement		123		123
– Fonds commercial		211 768		211 768
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 179	605		16 783
Immobilisations incorporelles	16 179	212 496		228 674
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	301	360		661
– Installations techniques, matériel et outillage				
– Installations générales, agencements aménagements divers		114		114
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 711	2 241		33 952
Immobilisations corporelles	32 012	2 715		34 727
ACTIF IMMOBILISE	48 191	215 211		263 401

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur immo incorporelles	14/53

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	89 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	969 840
Total	1 058 840

Les éléments reçus en apport de 969 840 euros correspondent aux transmissions universelles de patrimoine des sociétés CELISA et LIFING en 2014. Les malis respectifs techniques ont été constatés en immobilisations incorporelles pour un montant de 446 185 euros pour CELISA et 523 656 euros pour LIFING.

Sur cet exercice, il a été considéré que les malis techniques issus de ces transmissions devaient faire l'objet d'un amortissement d'un cinquième par an, eu égard aux actifs sous-jacents

31/12/2018

Tableau Prov risques

15/53

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
sur congés à payer et charges					
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					

31/12/2018

Variation détaillée des stocks

16/53

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Approvisionnements				
Production				
Production en cours				
Prestations de services	27 327		27 327	
Total III	27 327		27 327	
Production stockée			27 327	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Echéances des créances	17/53

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	86 862		86 862
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	258 917	258 917	
Autres	453 747	453 747	
Charges constatées d'avance	7 316	7 316	
Total	806 842	719 980	86 862

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Echéances des dettes	18/53

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	21 812	21 812		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	37 272	37 272		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 280	326 280		
Dettes fiscales et sociales	296 019	296 019		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	122 042	122 042		
Produits constatés d'avance	19 849	19 849		
Total	823 274	823 274		
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-18 500			

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Produits à recevoir & Charges constatés d'avance	19/53

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Clients – factures à établir		40 384
Créances clients et comptes rattachés		40 384
Etat – produits à recevoir	8 099	500
Autres créances	8 099	500
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général	8 099	40 884

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 316	23 790
Charges constatées d'avance	7 316	23 790
Total général	7 316	23 790

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Charges à payer	20/53

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	1 011 896			1 011 896

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
FACTURES A RECEVOIR	17 146	11 774
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 146	11 774
DETTES PROVISIONS CP	38 466	38 318
REMUNERAT° VARIABLE EX CELISA		22 192
FRAIS DEPLACEMENTS	5 100	2 955
CHARGES SOCIALES / CP	17 310	17 243
ORG SOC AUTRES CAP	3 840	3 840
Charges sur Variable		9 986
Etat – autres charges à payer	452	
CAP TVTS		1 873
CAP CVAE		1 859
Etat – Taxe Apprentissage	4 198	5 427
Etat – Formation Continue	7 044	7 978
Etat – Effort Construction		3 592
Contribution ADESSAT – CAP	123	
Dettes fiscales et sociales	76 533	115 262
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	93 679	127 036

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	DG Capacité d'autofinancement	-- 21/53

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	-284 380,90	27 688,37
Capacité d'autofinancement	-85 647,54	30 968,03

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Tableau des filiales	22/53

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur le compte de résultat	23/53

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	25	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18 632	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 043
TOTAL	18 657	1 043

Sont comptabilisés au poste Charges exceptionnelles pour 18K€:

- Indemnités versés dans le cadre de licenciement (14K€)
- Indemnité sur location véhicules (4K€)

Sont comptabilisés au poste Charges sur exercice antérieurs pour 23K€:

- primes sur objectifs 2017 non comptabilisés

Sont comptabilisés au poste Produits sur exercices antérieurs pour 24K€:

- Ajustement organismes sociaux (13K€)
- Ajustement organismes fiscaux (11K€)

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur engagements financiers	24/53

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
BNP FACTOR	330 237
Autres engagements donnés	330 237
Total	330 237
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Engagements donnés	25/53

	Montant en euros
BNP FACTOR	330 237,00
Autres engagements donnés	330 237,00
Total	330 237,00
Dont concernant :	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Engagements reçus	26/53

	Montant en euros
Dont concernant :	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les immobilisations financières	27/53

Immobilisations financières

Lorsque des frais liés à l'acquisition de titres de participation sont engagés, il sont intégrés au coût de revient des titres et sont déduits par voie d'amortissement sur une période de cinq ans.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS STUDIA CONSEIL			
SIRET	7 9 0 1 9 4 8 5 6 0 0 0 2 3		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
45 RUE DE COURCELLES			
75008 PARIS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	305 029
	Bénéfice imposable à 15 %	0				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	
		PV à long terme imposables à 0 %	
		PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné	☐	Visa : CGA	☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du comptable : SARL CABINET JULIEN ET ASSOCIES			
95 AVENUE DES LOGISSONS 13770 VENELLES			
Tél : 0442540622			
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions			(e)	
autres que celles visées en (a),			(f)	
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :

- SARL – tous les associés ;
- SCA – associés gérants ;
- SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
	à titre de traitements emoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
3	4	5	6	7	8

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement
dits

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
Indemnités forfaitaires	Remboursements

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
Indemnités forfaitaires	Remboursements

J	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

RÉMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages^(b)

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLТ restant à reporter

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA CONSEIL

du 01/01/2018

Adresse 45 RUE DE COURCELLES 75008 PARIS

au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MADAME GRANGIER ISABELLE CONSULTANTE	200, BOULEVARD SAINT DENIS 92000 COURBEVOIE
2	MADAME BASILE VIRGINIE DIRECTRICE TECHNIQUE	1, IMPASSE CALLEMARD 69500 BRON
3	MADAME DRUTEL LAETITIA CONSULTANTE	RUE DE LA FARGE 69210 ST PIERRE LA PALUD
4	MONSIEUR BLANC JACQUES	32, SENTE DES COINS 78540 VERNOUILLET
5	MONSIEUR SIKI ADJA FABRICE CHEF ÉQUIPE ARCHIVISTE	1, ROUTE DU PAVE BLANC 82140 CLAMART
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	52 881			52 881				52 881
2	104 995			104 995				104 995
3	60 738			60 738				60 738
4	80 870			80 870				80 870
5	25 999			25 999				25 999
6								
7								
8								
9								
10								
**	325 483			325 483				325 483

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	325 483	– de l'exercice 2018.. ⑩	
– de l'exercice précédent ⑩	331 479	– de l'exercice précédent ⑩	2 858
Nom et qualité du signataire SAS GENVALUE PRESIDENT		À PARIS, le 20/02/2019 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS STUDIA CONSEIL** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **45 RUE DE COURCELLES 75008 PARIS** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **7 9 0 1 9 4 8 5 6 0 0 0 2 3** Néant ☐ *

Exercice N clos le,
31/12/2018

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC		
	Frais d'établissement *					
	Frais de développement *	CX	7 372	CQ	122	7 249
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	16 027	AG	16 027	
	Fonds commercial (1)	AH	1 058 840	AI	211 768	847 072
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	756	AK	756	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	3 600	AQ	661	2 939
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	36 817	AU	34 065	2 751
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	3 750	CV		3 750
	Autres participations	BB		BC		
	Créances rattachées à des participations	BD		BE		
	Autres titres immobilisés	BF		BG		
	Prêts	BH	86 861	BI		86 861
TOTAL (II)		BJ	1 214 024	BK	263 401	950 623
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM		
	Matières premières, approvisionnements	BN		BO		
	En cours de production de biens	BP	27 326	BQ		27 326
	En cours de production de services	BR		BS		
	Produits intermédiaires et finis	BT		BU		
	Marchandises	BV		BW		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	258 917	BY		258 917
	CRÉANCES	BZ	453 746	CA		453 746
	Clients et comptes rattachés (3)*	CB		CC		
	Autres créances (3)	CD		CE		
Comptes de régularisation	DIVERS	CF	87 618	CG		87 618
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CH	7 316	CI		7 316
	Disponibilités	CJ	834 925	CK		834 925
	Charges constatées d'avance (3)*	CW				
	TOTAL (III)	CM				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CN				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CO	2 048 950	IA	263 401	1 785 549
	Ecart de conversion actif* (VI)	CP				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)					

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) part à moins d'un an des
immobilisations financières nettes

(3) Part à plus d'un an

Clause de réserve
de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS STUDIA CONSEIL		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 011 896)			DA	1 011 896
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	21 331
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	213 427
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(284 380)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	962 274
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	21 812
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	37 272
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	326 279
	Dettes fiscales et sociales			DY	296 018
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	122 042
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	19 849
TOTAL (IV)			EC	823 274	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 785 549	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	823 274
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	21 812	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 327 691	FH		FI	1 327 691	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 327 691	FK		FL	1 327 691	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	7 372	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	23 305	
	Autres produits (1) (11)					FQ	92	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 358 460
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	12 935	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	540 121	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	23 999	
	Salaires et traitements*					FY	577 962	
	Charges sociales (10)					FZ	233 029	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	215 210
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	16 981	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 620 241
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(261 780)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 596	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	6 596	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 720	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	12 720	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 124)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(267 905)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA CONSEIL		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	25 579	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	25 579	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	42 054	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	42 054	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(16 475)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 390 636	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 675 017	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(284 380)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 827	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	78	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
		obligatoires	A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	25			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 631			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 042		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS STUDIA CONSEIL**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 075 623	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	3 600	KP		KR
			Dont Composants	M3		KS		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants		KV		KW	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY		KZ	
		Matériel de transport *			LB	36 184	LC	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF	
	Emballages récupérables et divers *			LH		LI		
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL		
	Avances et acomptes			LN	39 784	LO		
	TOTAL III				LP	633		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
Autres participations			8U	3 750	8V		8W	
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	62 006	IU		IV	
TOTAL IV			LQ	65 756	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1 181 165	ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	7 372	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1 075 623	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH	3 600	MI	
			IT	MJ	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU	MM	MN	633	MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	36 184	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF	
	TOTAL III		IY	NG	NH	40 417	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7		ØW
		Autres participations		IO	ØX	ØY	3 750	ØZ
Autres titres immobilisés			II	2B	2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	86 861	2G	
TOTAL IV			I3	NJ	NK	90 611	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	1 214 024	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA CONSEIL								Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL	122	EM		EN	122
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	16 178	PF	212 372	PG		PH	228 551
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	301	PW	360	PX		PY	661
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	113	QF		QG	113
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	31 711	QM	2 240	QN		QO	33 951
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	32 012	QV	2 714	QW		QX	34 726
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	48 190	ØP	215 210	ØQ		ØR	263 401
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS STUDIA CONSEILNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	16 477	6U	16 477
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	16 477	7C	16 477
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	16 477	7D	16 477
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	16 477
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL				Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	86 861	UV		UW	86 861	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	258 917		258 917			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	12 900		12 900			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	828		828			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	13 099		13 099		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	84 436		84 436		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	8 099		8 099		
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	334 382		334 382			
	Charges constatées d'avance	VS	7 316		7 316			
	TOTAUX		VT	806 841	VU	719 980	VV	86 861
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	21 812		21 812			
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	37 272		37 272			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	326 279		326 279			
Personnel et comptes rattachés		8C	80 963		80 963			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	69 836		69 836			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	133 401		133 401			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	11 817		11 817			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	122 042		122 042			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L	19 849		19 849			
TOTAUX		VY	823 274	VZ	823 274			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	(18 500)	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

II - DEDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA CONSEIL		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	305 029
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	305 029
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne Wl	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS STUDIA CONSEIL										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	— Réserve légale	ZB					
						— Autres réserves	ZD	27 688				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	27 688		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	27 688		Report à nouveau (NB : Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG						
										TOTAL II	ZH	27 688
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT	267 399			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ	62 736			
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	103 413			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	15 438			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	91 133			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	540 121			
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	7 235			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	16 764			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	23 999			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	269 707			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	206 626			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *							ØB	559 592			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *				XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. II au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩					
			(A)	(B)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪		(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS STUDIA CONSEIL</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : SAS STUDIA CONSEIL		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	16	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 327 691	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 327 691	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	92	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	7 372	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	6 827	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	14 292	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	12 935	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	483 275	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	16 981	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	513 193	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	828 790
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	828 790	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 327 691	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	16	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR	3	1 / 1 2 / 2 0 1 8

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET

7 9 0 1 9 4 8 5 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STUDIA CONSEIL

ADRESSE (voie) 45 RUE DE COURCELLES

CODE POSTAL 75008

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 632 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 379 396

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination STUDIA

N° SIREN (si société établie en France) 518048152 % de détention 59.39 Nb de parts ou actions 601 000

Adresse : N° Voie EUROPARC SAINTE VICTOIRE

Code Postal 13590 Commune MEYREUIL Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique CORROTTI Prénom(s) Pascal

Nom marital % de détention 23.59 Nb de parts ou actions 238 766

Naissance : Date 22061967 N° Département 67 Commune NANCY Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal 92100 Commune BOULOGNE BILLANCOURT Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 7 9 0 1 9 4 8 5 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS STUDIA CONSEIL

ADRESSE (voie) 45 RUE DE COURCELLES

CODE POSTAL 75008

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

STUDIA CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 011 896 euros
Siège social : 45 Rue de Courcelles
75008 PARIS
790 194 856 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 24 JUIN 2019 A 11H00

Le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf à 11 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par courrier recommandé en date du 7 juin 2019.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Commissaire aux comptes convoqués à l'assemblée :

- Le cabinet DEXTER, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Raymond GILLETTE, représentant GENVALUE PARTNERS préside la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 853.766 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes et aux associés ;
- Le rapport du Président
- Le texte des projets des résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Rapport de Gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 2/ Rapport des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 3/ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;
- 4/ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus au Président,
- 5/ Rémunération du mandataire social ;
- 6/ Affectation du résultat du 31/12/2018 ;
- 7/ Modification de l'affectation du résultat du 31/12/2017 ;
- 8/ Non-renouvellement et non remplacement aux fonctions de commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- 9/ Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président- et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Pour : 853 766.

Contre : 0.

Abstention : 0.

17

DEUXIEME RESOLUTION – Rémunération du mandataire social

Le Président, la société GENVALUE PARTNERS, indique qu'il proposera à l'assemblée générale de la société STUDIA qui se tiendra le 25 juin 2019 à 11heures de voter le principe d'une rémunération hors taxes globale pour ses fonctions de mandataire dans les sociétés françaises du groupe STUDIA, au titre de l'exercice 2019, fixée à 1.200.000€.

Il proposera à l'assemblée générale de la société STUDIA du 25 juin 2019 que cette rémunération globale soit répartie au titre des différents mandats sociaux exercés par la société GENVALUE PARTNERS dans chacune des filiales susvisées, dont notre société, selon les modalités suivantes :

- 50% de la rémunération globale au prorata du Chiffre d'Affaires 2019 des sociétés en cause
- 50% de la rémunération globale au prorata du nombre d'ETP 2019 (Equivalent Temps Plein) compris dans l'effectif des sociétés en cause

Une facturation trimestrielle provisoire de cette rémunération sera établie par la société GENVALUE PARTNERS au titre de ses différents mandats au cours de l'année 2019, et régularisée en fin d'année.

En conséquence, l'assemblée générale décide que, sous réserve de l'adoption de cette résolution par l'assemblée générale de la société STUDIA, que la rémunération annuelle du Président sera, selon cette répartition, fixée provisoirement à 51.000€, sur la base d'un CA budgété de 1.380.000€ et de 16 ETP.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Pour : 853 766.

Contre : 0.

Abstention : 0.

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter la perte s'élevant à (-284.381) euros de la manière suivante :

Origine

Résultat déficitaire de l'exercice : (-284.381) euros

Affectation

Report à nouveau : (-284.381) euros

Solde du compte « report à nouveau » après affectation : (-284.381) euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des cinq derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Pour : 853 766.

Contre : 0.

Abstention : 0.

QUATRIEME RESOLUTION – modification de l'affectation du résultat 2017

L'assemblée générale décide de modifier l'affectation du résultat de l'exercice 2017 approuvée le 10 juillet 2018 de la manière suivante : transfert du compte « autres réserves » vers le compte « réserve légale » de 1385 euros, correspondant à 5% du résultat de 2017 non affectée à la réserve légale.

Solde avant modification

Réserve légale : 21.332 euros

Autres réserves : 213.428 euros

Solde après modification

Réserve légale : 22.717 euros

Autres réserves : 212.043 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Pour : 853 766.

Contre : 0.

Abstention : 0.

CINQUIEME RESOLUTION – Non-renouvellement et non remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes titulaires et suppléants

Suite à la publication du décret du 22/05/2019 sur la loi PACTE, les seuils relatifs à l'obligation de nomination d'un commissaire aux comptes et de l'audit légal obligatoire ont été revus à la hausse. Désormais, seules seront tenues de désigner un commissaire aux comptes, quelle que soit leur forme, les sociétés qui franchissent 2 des 3 seuils suivants :

Total bilan > à 4M€ / chiffre d'affaires > à 8M€ / nombre de salariés > à 50.

STUDIA CONSEIL ne remplissant pas les conditions de ces nouveaux seuils, et les mandats des commissaires aux comptes se terminant à l'issue de cette assemblée, l'assemblée générale décide de ne pas procéder au renouvellement ni au remplacement du cabinet DEXTER et de Mr ESTIENNE Patrick aux fonctions de commissaires aux comptes titulaires et constate en conséquence l'échéance desdits mandats.

L'assemblée générale décide de ne pas procéder au renouvellement ni au remplacement du cabinet ANG et CONTINENTALE D'AUDIT aux fonctions de commissaire aux comptes suppléants et constate en conséquence l'échéance desdits mandats.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Pour : 853 766.

Contre : 0.

Abstention : 0.

SIXIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Pour : 853 766.

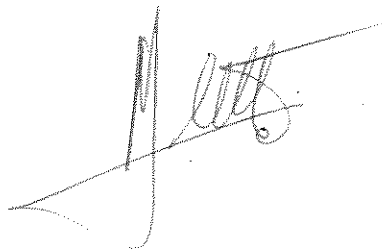
Contre : 0.

Abstention : 0.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Société GENVALUE PARTNERS



DEXTER

115 rue de Vaugirard
75015 PARIS
France

Patrick Estienne

60 Boulevard Jean Labro
13016 Marseille
France

STUDIA CONSEIL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

*S.A.S Studia Conseil
45 rue de Courcelles
75008 Paris*

Ce rapport contient 5 pages

DEXTER

115 rue de Vaugirard
75015 PARIS
France

Patrick Estienne

60 Boulevard Jean Labro
13016 Marseille
France

S.A.S Studia Conseil

Siège social : 45 rue de Courcelles – 75008 Paris
Capital social : 1 011 896 €

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre » qui expose le changement de méthode comptable de comptabilisation des avancements des projets, ainsi que sur la note relative au Fonds commercial des « Règles et méthodes comptables » présentant la mise en place d'une dépréciation du fonds de commerce.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur la méthodologie d'enregistrement des avancements de projets et sur les principes d'évaluation des fonds de commerce et des tests de dépréciations réalisés par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

DEXTER

115 rue de Vaugirard
75015 Paris
France

Patrick Estienne

60 Boulevard Jean Labro
13016 Marseille
France

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Marseille, le 15 Juin 2019

Les Commissaires aux comptes

DEXTER – Philippe Gay



Patrick Estienne



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais de recherche et de développement	7 372	123	7 249	
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	16 027	16 027		
Fonds commercial (1)	1 058 840	211 768	847 072	1 058 840
Autres immobilisations incorporelles	756	756		605
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Constructions	3 600	661	2 939	3 299
Autres immobilisations corporelles	36 817	34 066	2 752	4 473
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Autres participations	3 750		3 750	3 750
Autres immobilisations financières	86 862		86 862	62 007
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 214 025	263 401	950 624	1 132 975
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
En-cours de production (biens et services)	27 327		27 327	
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	258 917		258 917	168 167
Autres créances	453 747		453 747	724 717
<i>Divers</i>				
Disponibilités	87 618		87 618	138 669
Charges constatées d’avance (3)	7 316		7 316	23 790
TOTAL ACTIF CIRCULANT	834 925		834 925	1 055 344
TOTAL GENERAL	2 048 950	263 401	1 785 549	2 188 319

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Bilan Passif synthétique	3/53

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 011 896	1 011 896
Réserve légale	21 332	21 332
Autres réserves	213 428	185 740
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-284 381	27 688
TOTAL CAPITAUX PROPRES	962 275	1 246 656
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	21 812	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	37 272	18 772
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 280	561 718
Dettes fiscales et sociales	296 019	358 581
Autres dettes	122 042	2 592
Produits constatés d'avance (1)	19 849	
TOTAL DETTES	823 274	941 663
TOTAL GENERAL	1 785 549	2 188 319
(1) Dont à moins d'un an (a)	823 274	941 663
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	21 812	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Compte de résultat	4/53

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				20 900
Production vendue (biens)				5 275
Production vendue (services)	1 327 691		1 327 691	2 072 636
Chiffre d'affaires net	1 327 691		1 327 691	2 098 811
Production stockée				
Production immobilisée			7 372	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			23 305	12 011
Autres produits			92	301
Total produits d'exploitation (I)			1 358 461	2 111 122
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				578
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 936	18 190
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			540 122	884 832
Impôts, taxes et versements assimilés			23 999	32 308
Salaires et traitements			577 963	781 611
Charges sociales			233 030	306 991
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			215 211	3 280
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			16 982	75
Total charges d'exploitation (II)			1 620 242	2 027 865
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			-261 781	83 257
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			6 596	1 845
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			6 596	1 845
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			12 721	11 068
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			12 721	11 068
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			-6 125	-9 223
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			-267 906	74 034

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Compte de Résultat (suite)	5/53

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	25 580	1 866
Total produits exceptionnels (VII)	25 580	1 866
Sur opérations de gestion	42 055	47 412
Total charges exceptionnelles (VIII)	42 055	47 412
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	-16 475	-45 546
Impôts sur les bénéfices (X)		800
Total des produits (I+III+V+VII)	1 390 636	2 114 834
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 675 017	2 087 145
BENEFICE OU PERTE	-284 381	27 688

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Faits caractéristiques	7/53

Circonstances qui empêchent la comparabilité d’un exercice à l’autre

Ancienne méthodologie :
 L’avancement des projets était comptabilisé sous forme de factures à établir valorisé en prix de vente en fonction de l’avancement réel de chaque projet.

Nouvelle méthodologie
 L’avancement des projets est désormais comptabilisé en travaux en cours et valorisé au cout de revient. Le cout de revient est déterminé en fonction des charges de personnel directement affectés au projet + les coûts directs (achats marchandises, sous-traitance,...) et une quote-part des frais généraux.

Motif du changement de méthode
 Le changement a été rendu possible par le déploiement du logiciel GX et permet de préparer le groupe vers les normes IFRS.

Incidence du changement de méthode

Factures à établir valorisées en prix de vente au 31/12/2017 : 33 654 €
 Travaux en cours valorisés en coût de revient au 31/12/2017 : 13 461€
 Impact sur le chiffre d’affaires au 31/12/2018 : (–) 20 193 €
 Impact sur le poste du passif : impôts et taxes : 4 039 €
 Impact sur le poste à l’actif : clients et créances rattachées : 24 232€ TTC

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Règles et méthodes comptables	8/53

Désignation de la société : SAS STUDIA CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 785 549 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 284 381 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/02/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Règles et méthodes comptables	9/53

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 22 825 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice le cas échéant.

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les retraites	10/53

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 31 041 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03–R–01 du 1er avril 2003.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 16 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	12	
Employés		
Ouvriers		
Total	16	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Actif immobilisé	12/53

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d’établissement et de développement		7 372		7 372
– Fonds commercial	1 058 840			1 058 840
– Autres postes d’immobilisations incorporelles	16 783			16 783
Immobilisations incorporelles	1 075 624	7 372		1 082 996
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 600			3 600
– Installations techniques, matériel et outillage				
– Installations générales, agencements aménagements divers		633		633
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 184			36 184
Immobilisations corporelles	39 784	633		40 417
– Participations évaluées par mise en				
– Autres participations	3 750			3 750
– Prêts et autres immobilisations financières	62 007	24 855		86 862
Immobilisations financières	65 757	24 855		90 612
ACTIF IMMOBILISE	1 181 165	32 860		1 214 025

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Tableau détaillé amortissements	13/53

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d’établissement et de développement		123		123
– Fonds commercial		211 768		211 768
– Autres postes d’immobilisations incorporelles	16 179	605		16 783
Immobilisations incorporelles	16 179	212 496		228 674
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	301	360		661
– Installations techniques, matériel et outillage				
– Installations générales, agencements aménagements divers		114		114
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 711	2 241		33 952
Immobilisations corporelles	32 012	2 715		34 727
ACTIF IMMOBILISE	48 191	215 211		263 401

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur immo incorporelles	14/53

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	89 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	969 840
Total	1 058 840

Les éléments reçus en apport de 969 840 euros correspondent aux transmissions universelles de patrimoine des société CELISA et LIFING en 2014. Les malis respectifs techniques ont été constatés en immobilisations incorporelles pour un montant de 446 185 euros pour CELISA et 523 656 euros pour LIFING.

Sur cet exercice, il a été considéré que les malis techniques issus de ces transmissions devaient faire l’objet d’un amortissement d'un cinquième par an, eu égard aux actifs sous-jacents

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
sur congés à payer et charges					
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Approvisionnements				
Production				
Production en cours				
Prestations de services	27 327		27 327	
Total III	27 327		27 327	
Production stockée			27 327	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Echéances des créances	17/53

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	86 862		86 862
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	258 917	258 917	
Autres	453 747	453 747	
Charges constatées d'avance	7 316	7 316	
Total	806 842	719 980	86 862

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Echéances des dettes	18/53

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	21 812	21 812		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	37 272	37 272		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 280	326 280		
Dettes fiscales et sociales	296 019	296 019		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	122 042	122 042		
Produits constatés d'avance	19 849	19 849		
Total	823 274	823 274		
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-18 500			

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Produits à recevoir & Charges constatés d'avance	19/53

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Clients – factures à établir		40 384
Créances clients et comptes rattachés		40 384
Etat – produits à recevoir	8 099	500
Autres créances	8 099	500
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général	8 099	40 884

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D’AVANCE

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
CHARGES CONSTATEES DAVANCE	7 316	23 790
Charges constatées d’avance	7 316	23 790
Total général	7 316	23 790

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Charges à payer	20/53

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	1 011 896			1 011 896

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
FACTURES A RECEVOIR	17 146	11 774
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 146	11 774
DETTES PROVISIONS CP	38 466	38 318
REMUNERAT° VARIABLE EX CELISA		22 192
FRAIS DEPLACEMENTS	5 100	2 955
CHARGES SOCIALES / CP	17 310	17 243
ORG SOC AUTRES CAP	3 840	3 840
Charges sur Variable		9 986
Etat – autres charges à payer	452	
CAP TVTS		1 873
CAP CVAE		1 859
Etat – Taxe Apprentissage	4 198	5 427
Etat – Formation Continue	7 044	7 978
Etat – Effort Construction		3 592
Contribution ADESSAT – CAP	123	
Dettes fiscales et sociales	76 533	115 262
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	93 679	127 036

CABINET EXELIO	Comptes Annuels	
31/12/2018	DG Capacité d'autofinancement	21/53

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	-284 380,90	27 688,37
Capacité d'autofinancement	-85 647,54	30 968,03

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Tableau des filiales	22/53

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l’exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	25	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18 632	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 043
TOTAL	18 657	1 043

Sont comptabilisés au poste Charges exceptionnelles pour 18K€:

- Indemnités versés dans le cadre de licenciement (14K€)
- Indemnité sur location véhicules (4K€)

Sont comptabilisés au poste Charges sur exercice antérieurs pour 23K€:

- primes sur objectifs 2017 non comptabilisés

Sont comptabilisés au poste Produits sur exercices antérieurs pour 24K€:

- Ajustement organismes sociaux (13K€)
- Ajustement organismes fiscaux (11K€)

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur engagements financiers	24/53

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit–bail mobilier	
Engagements de crédit–bail immobilier	
BNP FACTOR	330 237
Autres engagements donnés	330 237
Total	330 237
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Engagements donnés	25/53

	Montant en euros
BNP FACTOR	330 237,00
Autres engagements donnés	330 237,00
Total	330 237,00
Dont concernant :	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Engagements reçus	26/53

	Montant en euros
Dont concernant :	

CABINET EXELIO		Comptes Annuels
31/12/2018	Notes sur les immobilisations financières	27/53

Immobilisations financières

Lorsque des frais liés à l'acquisition de titres de participation sont engagés, il sont intégrés au coût de revient des titres et sont déduits par voie d'amortissement sur une période de cinq ans.